

# ETRE PARENTS ELUS AU COLLEGE

Les **Parents d'Élèves** élus en début d'année scolaire participent aux différentes instances du collège.

A l'issu des élections, les Associations de Parents se partagent 7 sièges pour participer au Conseil d'Administration.

Les Associations de **Parents d'Elèves** proposent au collège des parents pour les conseils de classes.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMMISSIONS

### **Conseil d'Administration :**

*Composition* : 30 membres

#### **Les membres de droits ou désignés**

Personnels de l'établissement 5

Le chef d'établissement

L'adjoint au chef d'établissement

Le directeur de la Segpa

Le gestionnaire

Le conseiller principal d'éducation

Représentants de la collectivité de rattachement 2

Représentant de la communauté de commune 1

Représentant de la commune 1

Personnalité qualifiée 1

#### **Les représentants des personnels, des parents d'élèves, des élèves**

Collège des personnels d'enseignement, de direction et d'éducation

7 titulaires

Collège des personnels administratifs, sociaux et de santé, technique et ouvriers de service

3 titulaires

#### **Représentants élus des parents d'élèves**

7 titulaires

Représentants des élèves

3 titulaires

#### *Rôle :*

Le conseil d'administration vote le règlement intérieur de l'établissement, le budget, le projet d'établissement, la dotation horaire globale, les voyages, les contrats.

### **Les commissions du Conseil d'Administration**

#### *Commission permanente :*

*Composition* : 12 membres

3 représentants de l'administration  
1 représentant des élèves  
3 représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance et 3 suppléants  
1 représentant des ATOSS  
**3 représentant des parents d'élèves**

*Rôle :*

Prépare le conseil d'administration

### ***Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :***

*Composition : 9 membres*

Le chef d'établissement  
L'adjoint au chef d'établissement  
Le conseiller principal d'éducation  
L'assistante sociale  
L'infirmière  
1 représentant des enseignants  
1 représentant de la commune  
1 représentant des **parents d'élèves**  
1 représentant des élèves

*Rôle :*

Propose des actions en matière de santé et de citoyenneté.

### ***Conseil de Discipline :***

*Composition : 13 membres*

Le chef d'établissement  
L'adjointe au chef d'établissement  
La CPE  
Le gestionnaire  
4 représentants du personnel enseignant  
**3 parents d'élèves élus**  
2 élèves délégués.

*Rôle :*

Il est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions (avertissement, blâme, exclusion temporaire ou définitive). Elles peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel.

### ***Commission d'Hygiène et de Sécurité :***

*Composition : 12 membres*

Le chef de l'établissement  
L'adjointe  
Le gestionnaire  
La CPE  
Le directeur de la Segpa

Le médecin scolaire  
L'infirmière  
Le conseiller général  
2 représentants des enseignants  
**2 parents d'élèves élus.**

*Rôle :*

Son rôle est de promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels. Il contribue à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Il adopte le plan particulier de mise en sécurité.

### ***Commission Éducative :***

*Composition : 7 membres*

Le chef d'établissement  
Le CPE  
1 enseignant  
Professeur principal de la classe  
**1 parent d'élève élu**  
La COP (Conseiller d'Orientation Psychologique)  
Assistante sociale sur invitation.

*Rôle :*

Elle a pour mission d'examiner la situation de l'élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement scolaire. Elle cherche des solutions afin d'aider au mieux l'élève et le responsabiliser.

## **COMPOSITION ET ROLE DU CONSEIL DE CLASSE**

*Composition :*

Le chef d'établissement  
Son adjoint  
Les professeurs  
**2 parents élèves délégués**  
2 élèves délégués  
Le conseiller principal d'éducation  
Conseiller d'Orientation Psychologique (parfois)  
Sur demande du chef d'établissement :  
Infirmière, Médecin scolaire, Assistante Sociale

*Rôle :*

Le conseil de classe dresse le bilan trimestriel de chacun des élèves de la classe. Il est présidé par le chef d'établissement ou par son adjoint. Il se réunit au moins 3 fois par an.  
Le rôle des parents d'élèves délégués au sein du conseil de classe est de faire remonter les questions diverses des parents aux enseignants et de rédiger un compte rendu du conseil de classe, en respectant la confidentialité.

